



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 70 du 31 août 2021

Spécial

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n° 70 du 31 août 2021

Spécial

DIRM NAMO

Arrêté n° 32/2021/DIRM-NAMO/RUO du 30 août 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur.

Arrêté n° 33/2021/DIRM-NAMO/RUO du 30 août 2021 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de la Loire.

DREAL

Arrêté n°2021-SDR-03 du 31 août 2021 .donnant subdélégation de signature au sein de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire,

Direction Interrégionale de la Mer
Nord Atlantique-Manche Ouest



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la Mer
Nord Atlantique-Manche Ouest**

ARRÊTÉ n° 32/2021/DIRM-NAMO/RUO

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur

Le directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région des Pays de la Loire

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de région Bretagne et préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, à compter du 16 novembre 2020

Vu l'arrêté du 7 novembre 2016 portant nomination du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest M. Guillaume SELLIER ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 2020/SGAR/DIRM NAMO/524 du 26 août 2020 portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu l'arrêté du préfet de la région des Pays de la Loire du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, pour le BOP 723

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 2020/DIRM du 16 novembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, service prescripteur pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputés hors titre 2 sur le budget du ministère de l'action et des comptes publics – BOP 723

Vu l'arrêté préfectoral n°2020 DIRM/RUO portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest responsable d'unité d'unité opérationnelle (RUO) en matière d'ordonnancement secondaire

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 20/2017 du 15 mars 2017 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest .

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest.

ARRÊTE

Article 1

1.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature des pièces de marchés publics)

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume SELLIER, la délégation qui lui est conférée aux articles 5 (BOP 113 – 205 - 217) et 6 de l'arrêté préfectoral n° 2020/SGAR/DIRM NAMO/524 du 26 août 2020 sera exercée par :

- M. Yann BECOUARN - Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime - Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Séverine BIENASSIS – secrétaire générale (→30.09.21)
- Mme Lise MOYON – Secrétaire générale adjointe – Nantes
- M. François PETIT – Chef de la division pêche et aquaculture - Rennes

1.2 : reste sous la compétence exclusive du DIRM :

- tous les marchés relevant du BOP 149 « compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » ;
- les baux et concessions de logement.

Article 2

BOP 113 : «paysages, eau et biodiversité»

2.1 Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

- M. Yann BECOUARN – Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime- Brest
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Estelle GODART – Cheffe de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral - Nantes
- Mme Hélène LEGRAND – Adjointe à la cheffe de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral - Nantes

Article 3

BOP 217 : «conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables» titre 2 & 3

3.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

- M. Yann BECOUARN – Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime- Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Séverine BIENASSIS – secrétaire générale - Nantes (→ 30.09.21)
- Mme Lise MOYON – Secrétaire générale adjointe – Nantes.

3.1.1 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT

- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes

- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- M. Thierry NOEL – Responsable des ressources humaines - Nantes
- Mme Marie BENEL – Responsable formation et action sociale – Nantes

3.1.2 : pour les montants jusqu'à 800 € HT

- M. Michel LE RU – Président du CLAS – Brest (Titre 3)
- Mme Murielle ROUSSEAU – Gestionnaire ressources humaines - Nantes
- Mme Sophie LEROY-NEIRINCK – Gestionnaire ressources humaines - Nantes

3.2 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire)

- M. Yann BECOUARN – Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime - Brest
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Séverine BIENASSIS – Secrétaire générale (→30/09/21) - Nantes
- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe - Nantes

3.2.1 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT

- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances - Nantes
- M. Thierry NOEL – Responsable des ressources humaines - Nantes
- Mme Marie BENEL – Responsable formation et action sociale - Nantes

Article 4

BOP 723 «opérations immobilières et entretien de bâtiments de l'État» Bretagne et Pays de la Loire

En application de l'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 2020/DIRM du 16 novembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, service prescripteur pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputés hors titre 2 sur le budget du ministère de l'action et des comptes publics, est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérimis qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition :

4.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur – signature des pièces de marchés publics Reste sous la compétence exclusive du DIRM

4.2 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

4.2.1 : pour les montants jusqu'à 20 000€ HT

- Mme Séverine BIENASSIS – Secrétaire générale – Nantes (→30.09.21)
- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes

- Mme Rose-Marie PRUD'HOMME - Cheffe du bureau des moyens généraux – Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI - Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Nicolas AUGER - Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD - Directeur du CROSS ETEL
- M. Frédéric GARNAUD – Directeur adjoint - CROSS Etel
- M. Edern LE DORTZ – Chef du service technique - CROSS Etel (→30.10.21)
- M. Nicolas OLIVERO – Chef du service navigation - CROSS Etel
- Mme Aliette LE DORZE – Secrétaire-comptable - CROSS Etel
- Mme Myriam SIBILLOTTE – Directrice - CROSS Corsen
- Mme Anne-Marie DEGUERGUE – Secrétaire-comptable - CROSS Corsen

4.2.2 : pour les montants jusqu'à 10 000€ HT

- M. Yves VINCENT – Chef de la division sécurité des navires-qualité
- M. Eric BIHAVAN – Adjoint de la division sécurité des navires-qualité - Lorient
- M. Sylvain CHUNIAUD - Chef du CSN – Saint-Malo
- Mme Isabelle GENDROT – Secrétaire – CSN - Saint Malo
- M. René KEREDEL – Chef du CSN - Brest
- M. Serge NEDELEC – Adjoint du CSN - Brest
- M. Arnaud CONAN – Chef du CSN - Concarneau
- M. Walter PAULMIER – Inspecteur de la sécurité des navires du CSN - Concarneau
- Mme ZAMMIT Maryline – Inspectrice de la sécurité des navires du CSN de Concarneau / Antenne du Guilvinec
- M. Jean-Marc CEVAER – Chef du CSN – Lorient
- M. Benoît VINCENT – Inspecteur de la sécurité des navires du CSN - Lorient
- M. Pierre VIGOUROUX – Adjoint du CSN - Saint-Nazaire
- M. Patrick LOSSEC - Chef de la subdivision phares et balises – Brest
- M. Patrick COADALAN - Chef de la subdivision phares et balises - Lézardrieux
- M. David LESENECHAL - Chef de la subdivision phares et balises – Lorient
- M. Bruno BOILLON – Chef de la subdivision des Phares et Balises Saint Nazaire
- M. Mathias LEFRANC, Chargé de mission ressources et processus industriels - Brest

4.3 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire – CHORUS)

- Mme Séverine BIENASSIS – Secrétaire générale – Nantes (→30/09/21)
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD'HOMME – Cheffe du bureau des moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAIESM – Brest

Article 5

BOP 205 «affaires maritimes»

5.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur

Pour les actes et pièces relatifs aux opérations de recette et de dépense sur le BOP 205 «affaires maritimes» au titre de l'action 02 «aides aux élèves de l'enseignement maritime secondaire et supérieur» et au titre de l'action 02 «subvention aux écoles privées agréées» :

- M. Yann BECOUARN – Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes
- M. Yves TERTRIN – Chef de la division gens de mer et enseignement maritime - Nantes
- Mme Gaëlle CHAIGNEAU, adjointe de la division gens de mer et enseignement maritime Nantes

5.2 ; Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature des pièces de marchés publics)

5.2.1 : Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

- M. Nicolas AUGER – Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD – Directeur - CROSS Etel
- Mme Myriam SIBILLOTTE – Directrice - CROSS Corsen
- M. Jérôme PERES – Chef de la division contrôle des activités maritimes – Nantes

5.2.2 : pour les montants jusqu'à 25 000 € H.T

- M. Charles MASSA – Directeur PNE Polmar-Terre - Brest

5.3 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

5.3.1 : pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

- M. Nicolas AUGER – Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD – Directeur - CROSS ETEL
- M. Jérôme PERES – Chef de la division contrôle des activités maritimes – Nantes
- M. François PETIT Chef de la division pêche et aquaculture ??? ;

5.3.2 : pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

- M. Patrick DESSON – Commandant patrouilleur des affaires maritimes IRIS - Lorient
- M. Ronan LE GUILLOU – Commandant patrouilleur des affaires maritimes IRIS – Lorient
- M. Charles MASSA – Directeur PNE Polmar-Terre - Brest

5.3.3 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT

- M. Patrick LOSSEC – Chef de la subdivision phares et balises - Brest
- M. Patrick COADALAN – Chef de la subdivision phares et balises – Lézardrieux
- M. David LESENECHAL – Chef de la subdivision phares et balises - Lorient
- M. Bruno BOILLON – Chef de la subdivision des Phares et Balises - Saint Nazaire
- M. Sébastien LEVEY – Directeur adjoint du CROSS Corsen
- M. Aurore JUNCA-LAPLACE – Cheffe du service vie courante - CROSS Corsen
- M. Frédéric GARNAUD – Directeur adjoint - CROSS Etel
- M. Edern LE DORTZ – Chef du service technique CROSS Etel (→30.10.21)

- M. Nicolas OLIVERO – Chef du service navigation CROSS Etel
- Mme Marie BEAUSSAN - Cheffe de l'unité réglementation et droits à produire - Rennes
- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe – Nantes
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- M. Yann FLEURY – Chef de l'unité des systèmes d'information -Nantes

5.3.4 : pour les montants jusqu'à 4 000 € HT

- M. Sylvain CHUNIAUD – Chef du CSN - Saint-Malo
- M. René KEREBEL – Chef du CSN - Brest
- M. Serge NEDELEC – Adjoint du CSN - Brest
- M. Arnaud CONAN – Chef du CSN - Concarneau
- M. Walter PAULMIER – Inspecteur de la sécurité des navires du CSN - Concarneau
- Mme Maryline ZAMMIT – Inspectrice de la sécurité des navires du CSN Concarneau – Antenne du Guilvinec
- M. Jean-Marc CEVAER – Chef du CSN - Lorient
- M. Benoît VINCENT - Inspecteur de la sécurité des navires du CSN - Lorient
- M. Pierre VIGOUROUX – Adjoint du CSN - Saint-Nazaire
- Mme Estelle GODART – Cheffe de la MCPML - Nantes
- Mme Hélène LEGRAND – Adjointe à la cheffe de la MCPML - Nantes
- M. Frédéric SAUNIER – Médecin chef interrégional du service de santé des gens de mer - Nantes
- Mme Jennifer ALMAS - Infirmière régionale – Nantes
- M. Mathias LEFRANC, Chargé de mission ressources et processus industriels - Brest
- Mme Gwénaëlle FLOCH – Adjointe de la subdivision phares et balises – Brest

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par :

- M. Franck GRALL – Chef d'atelier - Brest
- M. David SEVERE – Chef d'atelier adjoint - Brest
- Mme Gaétane CADORET – Cheffe du centre d'exploitation et d'intervention - Brest
- M. Emmanuel COSQUER - Adjoint du centre d'exploitation et d'intervention – Brest
- M. Philippe THIBAUT – Adjoint de la subdivision phares et balises (antenne de Saint-Malo, Phares et balises des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine)
- M. Gwenaël RAUX - Adjoint de la subdivision phares et balises - Lézardrieux

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par :

- M. Jean-François COEURU – Chef d'atelier - Saint-Malo
- M. Ludovic NAGARD – Chef d'atelier - Lézardrieux
- M. Yannick CUVILLIER – Chef du CEI - Lézardrieux
- M. David KERRELLO – Chef du CEI – Lézardrieux
- M. Pierre CHELET – Adjoint subdivision des Phares et Balises - Saint-Nazaire

Phares et balises de Loire-Atlantique et Vendée

- M. Yann SANQUER - Adjoint de la subdivision des phares et balises de Saint-Nazaire. Chef d'antenne des Sables d'Olonne

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par :

- M. Laurent MELET – Chef d'atelier – Saint-Nazaire

- M. David DELATTRE – Responsable du CEI – les Sables d'Olonne

- M. Robert SCHNEIDER – Adjoint de la subdivision phares et balises – Lorient - Phares et balises du Morbihan

- Mme Hoëla SABOUREAU – Adjointe de la subdivision phares et balises de Lorient - antenne de Concarneau

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par :

- M. Christophe LE MOUËL – Chef d'atelier – Lorient

En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par :

- Mme Marie BENEL – Responsable formation et action sociale - Nantes

- Mme Rose Marie PRUD'HOMME – Cheffe du bureau moyens généraux – Nantes

5.3.5 : pour les montants jusqu'à 800 € HT

- Mme Sklerijenn LE BERRE – PNE POLMAR - Terre

- M. Emmanuel COSQUER – Adjoint centre POLMAR – Brest

- M. David SEVERE – Adjoint Atelier – Brest

- M. Patrice GUIHOT – Magasinier - Brest

- Mme Marie-Catherine JEZEQUEL – Magasinier - Brest

- Mme Catherine RAOUL – Secrétaire gestionnaire - Brest

- M. Yves GUEHO – Chef du CEI de Belle-Île – Goulphar

- M. Ludovic NAGARD – Chef d'atelier - Lézardrieux

- M. Dominique BOCLE – Magasinier - Lézardrieux

- Mme Sophie SAUVAITRE - Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux

- M. Pascal CONAN – Phare et balises - Lorient / antenne de Concarneau

- M. Christophe LE MOUËL – Chef d'atelier – Lorient

- M. Eric ASPERTI – Atelier - Lorient

- Mme Mireille GUIBERT - Secrétaire gestionnaire - Lorient

- M. Pierre-Emmanuel CABON – Chef d'équipe Génie civil - Concarneau

- M. Jean-François COEURU - Adjoint Antenne -Saint-Malo

- M. Erwan PERON - Atelier - Saint-Malo

- M. Laurent GUILBAUD – Responsable génie civil et bâtiment – Les Sables d'Olonne

- M. David DELATTRE – Responsable du CEI - Les Sables d'Olonne

- Mme Claudette JUBAU – Secrétaire gestionnaire – les Sables d'Olonne

- M. Yannick BOUCARD – Parc de balisage – Noirmoutier

- M. Xavier PARINAUD – Chef du CEI - Saint-Nazaire

- M. Jean-Jacques HARDY - Atelier – Saint-Nazaire

- M. Anthony LAINE – Magasinier/ Phares et Balises Saint-Nazaire

- M. Claude HOUIS – Pôle POLMAR Atelier / Phares et Balises - Saint-Nazaire

- Mme Vickie ANDRIAMBATSIARISOA – comptable vacataire (->31.12.21) – Saint-Nazaire

- M. Nicolas OLIVERO – Chef du service navigation CROSS Etel

- M. Nicolas LE GOLVAN – Service technique - CROSS Etel

- M. Thierry LE PODER – Service technique - CROSS Etel

- M. Jean-Philippe TAVERNIER – Capitaine d'arme - CROSS Etel

- Mme Aliette LE DORZE – Secrétaire-comptable - CROSS Etel

- M. Pierre LANDOIS – Service technique - CROSS Corsen

- M. Dominique BON – Service technique - CROSS Corsen

- M. Francis BLANCEY – Capitaine d'arme – CROSS Corsen

- M. Jérôme BOUCHE – Capitaine d'arme – CROSS Corsen

- Mme Anne-Marie DEGUERGUE – Secrétaire-comptable - CROSS Corsen

- M. Philippe GAHINET – Second capitaine - PAM IRIS / Bordée A

- M. Marc OTTINI – Chef mécanicien - PAM IRIS / Bordée A
- M. Pierrick BASQUIN - Second capitaine - PAM IRIS / Bordée B
- M. Thierry TAVERNIER – Chef mécanicien - PAM IRIS/Bordée B
- Mme Christine DREAN – Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Sylvie LE MOING – Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes
- M. Franck GRIMBERGER – Agent de service - DIRM siège - Nantes
- Mme Isabelle GENDROT – Secrétaire – CSN – Saint Malo
- M. Gilbert LE BRIAND – Inspecteur de la sécurité des navires, CSN Saint Malo – Antenne de Paimpol
- Mme Julie LEBIHAIN - Secrétaire CSN - Saint-Nazaire
- M. Philippe MOUDENNER – Inspecteur de la sécurité des navires CSN - Brest
- Mme Laurence CURRIT – Secrétaire à la MCPML – Nantes
- M. Thomas POPOVIC – Chargé de mission à la MCPML - Nantes
- Mme Maryse FOUGERIT – Secrétaire gestionnaire - DPA Rennes

5.4 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaires – CHORUS)

5.4.1 : pour les montants sans limitation de seuils

- Mme Séverine BIENASSIS – Secrétaire générale - Nantes (→30.09.21)
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes.

5.4.2 : pour les montants jusqu'à 25 000 € HT

- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances- Nantes

5.4.3 : pour les montants jusqu'à 15 000 € HT

- Mme Fabienne NOËL - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAIESM - Brest

5.4.4 : CHORUS Formulaires (fiche communication : Ordre à payer sans limitation de seuils)

- Mme Isabelle GENDROT – Secrétaire – CSN - Saint Malo
- Mme Julie LEBIHAIN - Secrétaire CSN – Saint-Nazaire
- Mme Vickie ANDRIAMBATSIARISOA – comptable vacataire (->30.12.21) - Saint-Nazaire
- Mme Claudette JUBAU – Secrétaire gestionnaire - Sable d'Olonne
- Mme Gisèle LAZENNEC – Secrétaire gestionnaire - Brest
- Mme Catherine RAOUL – Secrétaire gestionnaire - Brest
- Mme Sophie SAUVAITRE - Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux
- Mme Mireille GUIBERT – Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Christine DREAN – Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Sylvie LE MOING – Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Aliette LE DORZE – Secrétaire-comptable - CROSS Etel
- Mme Anne-Marie DEGUERGUE – Secrétaire-Comptable - CROSS Corsen
- Mme Jennifer ALMAS – Infirmière régionale - Nantes/Saint-Nazaire
- Mme Maryse FOUGERIT – Secrétaire gestionnaire - DPA Rennes
- Mme Laurence CURRIT – Secrétaire à la MCPML – Nantes
- Mme Marie BENEL – Responsable formation et action sociale - Nantes

- M. Thierry NOEL – Responsable des ressources humaines - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD'HOMME – Cheffe du bureau des moyens généraux - Nantes

Article 6

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région Pays de la Loire, quel qu'en soit le montant :

- les lettres informant le contrôleur budgétaire régional des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis qu'il a donné, en cas d'avis défavorable de celui-ci ;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d'engagement de dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public.

Article 7

BOP relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP) et du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

7.1 : Pour les actes relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP) et du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), il est donné subdélégation de signature à :

- M. Yann BECOUARN – Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué – Nantes
- M. François PETIT Chef de la division pêche et aquaculture ;
- Mme Marie BEAUSSAN, Adjointe de la division pêche et aquaculture , cheffe de l'unité réglementation et droits à produire.

7.2 : Pour l'instruction des dossiers d'arrêts temporaires des activités de pêche de la mesure n° 33 liés à la pandémie de Covid-19, il est également donné subdélégation de signature, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les crédits des BOP et du programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest dont les noms suivent :

Pour les montants sans limitation de seuils :

- M. Yann BECOUARN – Directeur adjoint - Rennes
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes
- M. François PETIT – Chef de la division pêche et aquaculture - Rennes
- Mme Marie BEAUSSAN, Adjointe de la division pêche et aquaculture, cheffe de l'unité réglementation et droits à produire.

Cette subdélégation de signature porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement et le recouvrement des dépenses. Elle porte sur les actes et pièces relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputés sur les BOP et le programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Pour les montants jusqu'à 75 000 € HT :

- Mme Sandrine MENGUY – Adjointe - Unité des affaires économiques, gestionnaire affaires économiques - Rennes
- Mme Emma EDIMO – gestionnaire affaires économiques - Rennes

Cette subdélégation de signature porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement et le recouvrement des dépenses. Elle porte sur les actes et pièces relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputés sur les BOP et le programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), à l'exception de la signature des conventions relatives à l'attribution d'une aide financière du FEAMP.

Article 8

BOP 362 363 364 «plan de relance»

En application de l'arrêté complémentaire du préfet de la région Bretagne n° 2021/DIRM/DSF/MISSION PLAN DE RELANCE du 19/02/2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, service prescripteur pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées hors titre 2 sur le budget du ministère de l'action et des comptes publics, est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérimis qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition :

En application de l'arrêté complémentaire du préfet de la région Pays de la Loire n° 1072/2021/MISSION PLAN DE RELANCE du 25/08/2021 portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest en tant que RUO pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes 362, 363 et 364 du ministère de l'économie, des finances et de la relance, service prescripteur pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes 362, 363 et 364 du ministère de l'économie, des finances et de la relance, est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérimis qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition :

8.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur – signature des pièces de marchés publics

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume SELLIER, la délégation qui lui est conférée sera exercée par :

- M. Yann BECOUARN – Directeur adjoint activités maritimes - Rennes
- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime - Brest
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes

8.2 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)

8.2.1 : pour les montants jusqu'à 200 000 € HT

- Mme Séverine BIENASSIS - Secrétaire générale – Nantes (→30.09.21)
- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. Nicolas RENAUD – Directeur - CROSS ETEL
- M. Frédéric GARNAUD – Directeur-adjoint - CROSS ETEL

8.2.2 : pour les montants jusqu'à 50 000 € HT

- M. Edern LE DORTZ – Chef du service technique - CROSS ETEL (→30.10.21)
- M. Nicolas OLIVERO – Chef du service navigation - CROSS ETEL
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes

- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes
- Mme Aliette LE DORZE – Secrétaire-comptable - CROSS ETEL
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances - Nantes

8.3 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire – CHORUS) :

- Mme Séverine BIENASSIS – Secrétaire générale – Nantes (→30.09.21)
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux – Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances- Nantes
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances – Nantes
- M. Lionel NEZET – Gestionnaire UAIESM – Brest

Article 9 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 24/2021 /DIRM-NAMO/RUO du 7 juin 2021, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

Article 10 :

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique - Manche-Ouest et les agents bénéficiaires de la délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **30 AOUT 2021**

Le directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Guillaume SELLIER,



Ampliations :

- Préfecture de la région Bretagne (secrétariat régional pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens)
- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur ; directeurs-adjoints ; tous chefs de division, service, mission, cellule, unité ; agents bénéficiaires de la subdélégation de signature, pour notification ; original: chrono/SEC-DIRM NAMO)
- Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire, secrétariat général, centre de prestations comptables mutualisées
- Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, (pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la Mer
Nord Atlantique-Manche Ouest**

ARRÊTÉ n° 33/2021

portant subdélégation de signature administrative pour les attributions
relevant du préfet de la région Pays de la Loire

Le directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

- VU le code rural et de la pêche maritime ;
- VU le code de l'environnement ;
- VU le code des transports ;
- VU le code des ports maritimes ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;
- VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée, relative aux marchés publics ;
- VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié, portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 modifié, créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État, notamment ses articles 8 et 9 ;

- VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ministériel du 7 novembre 2016 nommant M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, à compter du 31 décembre 2016 ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n°2020/SGAR/DIRM NAMO/524 du 26 août 2020 portant délégation de signature à M. Guillaume SELLIER, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;
- VU l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n°20/2017 du 15 mars 2017 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Subdélégation de signature administrative est donnée à l'administrateur général de 2ème classe des affaires maritimes Yann BECOUARN, à l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Alexandre ELY, à l'ingénieur en chef des travaux publics de l'État Eric VASSOR et à l'attaché principal d'administration de l'État Séverine BIENASSIS, à l'effet de signer au nom du préfet de la région Pays de Loire :

1) les décisions, les actes administratifs, les conventions et les correspondances relevant des attributions de leur service, en application du décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer, à l'exception des actes suivants :

- les conventions conclues avec le conseil régional des Pays de la Loire ou ses établissements publics conformément à l'article 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;
- les actes relatifs au contentieux administratif.

2) tous documents administratifs et décisions portant sur l'organisation interne des services.

ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature administrative est donnée à l'administrateur général de 2ème classe des affaires maritimes Yann BECOUARN, à l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Alexandre ELY, à l'ingénieur en chef des travaux publics de l'État Eric VASSOR et à l'attaché principal d'administration de l'État Séverine BIENASSIS, à l'effet de signer les actes relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP) et du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de messieurs Yann BECOUARN, Alexandre ELY, Eric VASSOR et de madame Séverine BIENASSIS, la subdélégation de signature administrative prévue aux articles 1er et 2 du présent arrêté est donnée, dans les limites de leurs attributions et compétences, aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, dont les noms suivent :

- M. Nicolas AUGER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Marie BEAUSSAN, attaché d'administration de l'État ;
- M. Eric BIHAVAN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. François BOUDET, attaché principal d'administration de l'État ;
- Mme Gaëlle CHAIGNEAU, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes ;
- M. Yann FLEURY, attaché d'administration de l'État ;
- M. Frédéric GARNAUD, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes ;
- Mme Estelle GODART, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Héléne LEGRAND, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Sébastien LE VEY, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes ;
- M. Laurent MENGUY, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Lise MOYON, attaché principal d'administration de l'État ;
- M. Jérôme PERES, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes ;
- M. François PETIT, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes ;
- M. Nicolas RENAUD, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes ;
- Mme Anne RICHARD, attaché principal d'administration de l'État ;
- M. Frédéric SAUNIER, médecin chef interrégional ;
- Mme Myriam SIBILLOTTE, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes ;
- M. Yves TERTRIN, attaché d'administration hors classe ;
- M. Yves VINCENT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

Concernant les autorisations de pêche traitées dans le Système d'information et de suivi des autorisations administratives de pêche (SISAAP), la subdélégation de signature prévue aux articles 1er et 2 du présent arrêté est également donnée, dans les limites de leurs attributions et compétences, aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, dont les noms suivent :

- Mme Mathilde GESBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Sylvie TROPRES, syndic principal des gens de mer de 1ère classe ;
- M. Frédéric TOUCHARD, adjoint administratif principal de 2ème classe.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera notifié aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, bénéficiaires de la présente subdélégation.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n°2/2021 du 5 janvier 2021 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de la Loire.

ARTICLE 6 :

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et les agents bénéficiaires de la subdélégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction régionale des finances publiques et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 30 AOUT 2021

Guillaume SELLIER
Directeur interrégional de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest



Ampliations :

- Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle des politiques publiques)

- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur ; directeurs-adjoints ; tous chefs de division, service, mission, cellule, unité ; centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (Corsen, Etel) ; centres de sécurité des navires (Saint-Malo, Brest, Concarneau, Lorient, Saint-Nazaire) ; lycées professionnels maritimes (Paimpol, Saint-Malo, Le Guilvinec, Etel, Nantes) ; agents bénéficiaires de la subdélégation de signature, pour notification)

- Direction régionale des finances publiques Pays de la Loire

- Directions départementales des territoires et de la mer-délégations à la mer et au littoral (Ille-et-Vilaine ; Côtes d'Armor ; Finistère ; Morbihan ; Loire-Atlantique ; Vendée)

- Centre national de surveillance des pêches

- Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin

- Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, plateforme régionale administration, mutualisations et finances, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ARRETE 2021/DREAL / N° SDR-21-03

**Arrêté donnant subdélégation de signature au sein de la direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire,**

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

VU les arrêtés ministériels du 11 février 2015 et du 17 janvier 2020 portant nomination de Mme Annick BONNEVILLE, ingénieure générale des mines, en qualité de directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Pays de la Loire ;

VU l'arrêté de la préfecture des Pays de la Loire n°2021/SGAR/DREAL/30.1 du 26 février 2021 donnant délégation de signature à Mme Annick BONNEVILLE, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;

ARRETE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick BONNEVILLE, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement, la délégation de signature prévue aux articles 1, 2, 3, 4, 6, 7, 9 et 10 de l'arrêté du 26 février 2021 susvisé est donnée à MM Julien CUSTOT et David GOUTX, directeurs adjoints et Pierre SIEFRIDT, adjoint à la directrice.

Article 2 : Délégation de signature administrative

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick BONNEVILLE, de MM. Julien CUSTOT, David GOUTX et Pierre SIEFRIDT, la délégation de signature prévue par l'article 1 de l'arrêté susvisé portant sur la signature des décisions, des avis, des actes administratifs, des conventions et des correspondances, sera exercée par les chefs de services et responsables de mission suivants, dans le respect de leurs attributions et à l'exception des dossiers sensibles :

- Mme Kathy DELEPLANQUE
- Mme Koulm DUBUS
- M. Xavier HINDERMEYER
- M. Marc JAOUEN



- M. Hugues RAVENEL
- Mme Marion RICHARD
- Mme Manuelle SEIGNEUR

Article 3 : Délégation de signature administrative

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 2 du présent arrêté, la délégation de signature conférée dans ce même article sera exercée par les personnes suivantes dans le respect de leurs attributions et à l'exception des dossiers sensibles :

- Mme Emmanuelle BASTIN
- M. Eric BASTIN
- M. David COUZIN
- Mme Nathalie GUESDON
- M. Arnaud HERVE
- Mme Laure LETESSIER
- M. Thibaut NOVARESE
- M. Pascal PROVOST
- M. Julien VIALLO
- M. Didier VIVANT
- Mme Sabrina VOITOUX

Article 4 : délégation de signature administrative

En cas d'absence ou d'empêchement de Julien CUSTOT, la délégation de signature à l'effet de signer les actes d'avancement d'échelon et les contrats de recrutement 6 sexièmes pour le périmètre de la zone de gouvernance, est donnée à M. Gaspard LELEU.

Article 5 : Délégation de signature administrative

En cas d'absence ou d'empêchement de MM Pierre SIEFRIDT et Didier VIVANT, la délégation de signature prévue aux articles 2 et 3 du présent arrêté, est donnée à Mme Patricia MOUTIER, Mme Sylvie ORNH et MM. Matthieu PODEVIN et Arnaud SCHERMAN à l'effet de signer les décisions, les actes administratifs et les correspondances relatives aux matières suivantes dans le domaine des transports routiers :

- attestation d'aptitude à l'exercice des professions de transport et autorisations s'y substituant ;
- autorisations internationales de transport ;
- autorisations qui permettent d'exercer des activités de transport ou des activités associées au transport.

Article 6 : Délégation de signature administrative

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Julien CUSTOT, David GOUTX et Pierre SIEFRIDT, la délégation, prévue à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, est donnée à Mme Kathy DELEPLANQUE.

Article 7 : Délégation responsable de budget opérationnel

La délégation prévue à l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé et encadrée par son article 8, portant sur la qualité de responsable délégué des budgets opérationnels de programme (BOP) listés à l'article 5 du même arrêté préfectoral est donnée à M. Marc JAOUEN.

La mise à disposition des crédits dans l'outil Chorus est subdéléguée à M. Emmanuel RAULT et à Malika HAMOUCI.

Article 8 : Délégation d'ordonnateur secondaire délégué

La délégation, prévue aux articles 4 à 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, portant sur l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des BOP listés aux articles 5 et 6 et dans les limites de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé est subdéléguée de manière permanente, dans le cadre de leurs attributions, à :

- Mme Emmanuelle BASTIN
- M. Eric BASTIN
- M. Jean-Paul BEZIE
- Mme Caroline BONDOIS
- Mme Marine COLIN
- M. David COUZIN
- Mme Lorène DELAGNEAU
- Mme Kathy DELEPLANQUE
- Mme Marie DRAGEON
- Mme Koulm DUBUS
- Mme Laurence DUMAY
- M. Victor ESTEVEZ
- Mme Sandrine GARREAU
- Mme Nathalie GUESDON
- M. Arnaud HERVE
- M. Xavier HINDERMEYER
- Mme Emilie JAMBU
- Mme Sophie LAVIGNE
- Mme Laure LETESSIER
- Mme Caroline MARLETTE
- M. Thibaut NOVARESE
- M. Vincent OTEKPO
- M. Thomas PELE
- Mme Stéphanie POLIGOT-PITSCH
- M. Pascal PROVOST
- M. Julien VIALON
- M. Hugues RAVENEL
- Mme Marion RICHARD
- Mme Manuelle SEIGNEUR
- M. Yoann TERLISKA
- M. Didier VIVANT
- M. Christophe VIVES

à effet de signer ou de valider les actes suivants :

- propositions d'affectations des autorisations d'engagement ;
- demandes d'engagement dans CHORUS ;

- pièces de liquidation de la dépense et demandes d'acomptes ;
- actes concourant à la liquidation, et notamment la constatation de service fait ;
- bordereaux et titres de perception et de réduction.

Article 9 : Délégation d'ordonnateur secondaire délégué

La délégation, prévue à l'article 4 et dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé pour ce qui concerne le BOP 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », est subdéléguée de manière permanente pour les actes de gestion de rémunération des agents concernant le périmètre régional du Pôle Support Intégré (PSI) de gestion administrative et financière des personnels à :

- M. Gaspard LELEU, chef du pôle support intégré régional (PSI) ;
- Mmes Laure CHAUVIER-BERINGUER, Sylvie SERIEYS, Muriel RUBIO, M. Virgile BOUILLON, agents chargés des fonctions de gestion administrative et paye au sein du PSI.

Article 10 : Délégation de pouvoir adjudicateur

La délégation de signature, prévue à l'article 7, sur les BOP listés aux articles 5 et 6, dans les limites de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer les marchés de fournitures, de service et de travaux de l'Etat et les bons de commandes s'y rattachant, est donnée à :

- M. Eric BASTIN
- Mme Kathy DELEPLANQUE
- Mme Koulm DUBUS
- M. Arnaud HERVE
- M. Xavier HINDERMEYER
- M. Thibaut NOVARESE
- M. Pascal PROVOST
- M. Julien VIALLO
- M. Hugues RAVENEL
- Mme Manuelle SEIGNEUR
- M. Didier VIVANT

dans le respect de leurs attributions et pour un montant maximum :

- 20 000 euros HT pour les marchés de fournitures ;
- 40 000 euros HT pour les marchés de prestations de service ;
- 60 000 euros HT pour les marchés de travaux ;
- 500 000 euros HT pour les marchés d'opérations routières.

Article 11 : Délégation de pouvoir adjudicateur

La délégation de signature, prévue à l'article 7, sur les BOP listés aux articles 5 et 6, dans les limites de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer les marchés de fournitures, de services et de travaux de l'Etat et les bons de commande s'y rattachant, est donnée à M. Thomas PELE dans le respect de ses attributions et pour un montant maximum de 50 000 euros HT.

Article 12 : Délégation de pouvoir adjudicateur

La délégation de signature, prévue à l'article 7, sur les BOP listés aux articles 5 et 6, dans les limites de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer les marchés de fournitures, de services et de travaux de l'Etat et les bons de commande s'y rattachant, est donnée à :

- Mme Sophie LAVIGNE
- Mme Stéphanie POLIGOT-PITSCH

dans le respect de leurs attributions et pour un montant maximum de 4 000 euros HT.

Article 13 : Délégation d'ordonnateur secondaire délégué et représentant du pouvoir adjudicateur

Les délégations de signature, prévues aux articles 5 à 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer tous les actes dévolus à l'ordonnateur secondaire et au pouvoir adjudicateur concourant à la liquidation de la dépense sont attribuées à :

- M. Jean-Paul BEZIE
- Mme Lorène DELAGNEAU
- Mme Marie DRAGEON
- Mme Laurence DUMAY
- M. Victor ESTEVEZ
- Mme Sandrine GARREAU
- M. Thomas PELE
- Mme Manuelle SEIGNEUR
- M. Christophe VIVES

Cette délégation porte aussi sur la validation des actes réalisés à partir du système d'information CHORUS.

Article 14 : Délégation de signature administrative – spécifique ANAH

Délégation de signature est donnée à Mme Manuelle SEIGNEUR et M. Arnaud HERVE pour exercer les missions relatives à la délégation régionale de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) en application du II de l'article R321-11 du code de la construction et de l'habitation.

Article 15 : Délégation de signature administrative – spécifique MECC

Délégation de signature est donnée à Mme Marion RICHARD pour signer les ordres de paiements relatifs à l'enveloppe spéciale transition énergétique pour la croissance verte en application de l'article 20 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 modifié par la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017.

Article 16 : Abrogation

L'arrêté 2021/DREAL/ n° SDR-21-02 du 2 avril 2021 est abrogé.

Article 17 : Modalités exécutoires de la subdélégation

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Nantes, le 1^{er} septembre 2021

La directrice régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement,

Annick BONNEVILLE

